

Le 30 octobre 2025

Monsieur le Président

La chambre régionale des comptes a établi un rapport thématique sur la base des contrôles de nos 3 associations qui nous a été notifié par courrier le 30 septembre 2025. Conformément aux dispositions de l'article L245-3 du code des juridictions financières nous disposons d'un délai d'1 mois pour vous adresser nos observations.

Nous sommes parfaitement conscients de l'intérêt des constats d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, pour avancer vers une meilleure efficacité de notre modèle de gouvernance. Cependant ce rapport de synthèse, qui reprend partiellement les conclusions des contrôles de chacune des associations, nous interpelle fortement.

D'une part, nous constatons avec stupeur que la chambre semble mettre en cause le modèle associatif, d'entrepreneurs militants, porté par des parents concernés, que l'Etat français a validé il y a plus de 70 ans, sans jamais le remettre en cause. Sans ce mouvement parental, les lois de 1975 et de 2005 n'existeraient pas.

A notre sens, ce sont les expertises des professionnels, des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui sont garantes des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Ce modèle d'expertises conjointes est à ce jour développé dans la recherche (recherche participative), comme dans la formation et même les interventions (ex-pairs, paire-aidance...). Nous avons donc de l'avance sur le sujet.

D'autre part, nous questionnons la pertinence de produire un rapport thématique qui s'appuie sur des contrôles portant sur des périodes révolues sans tenir compte des actions correctives engagées depuis. Et nous questionnons l'intérêt et l'objectif de synthétiser les rapports de trois associations totalement indépendantes les unes des autres.

Certes, comme 330 autres, elles adhèrent à l'Unapei, qui est un réseau des associations du mouvement parental, gestionnaires et non gestionnaires. L'objet essentiel de l'Unapei est la convergence nationale des plaidoyers, elle n'a aucun rôle dans notre développement, ou dans notre gestion. Ce qui nous rassemble est justement la triple expertise : parents, professionnels, personnes accompagnées.

Nos conseils d'administration sont constitués majoritairement d'élus « experts concernés familles et amis », ce qui est une force inestimable, pour alimenter les orientations de nos associations. Et bien sûr, comme pour toute instance représentative, nos Conseils d'administration sont le reflet de la société civile et leurs membres apportent leurs expertises, issues de leurs diverses expériences tant professionnelles que personnelles, pour alimenter nos projets associatifs et en contrôler la bonne mise en œuvre, qui est, au demeurant, fortement dépendante des politiques publiques. Il ne semble pas que la composition des conseils municipaux et communautaires, des conseils départementaux et régionaux voire de l'Assemblée Nationale, réponde à une logique différente.

Par ailleurs, vous nommez des « *écosystèmes juridiques, financiers et organisationnels complexes* » qui rendent difficile une expertise à 360°. La force de nos associations repose justement sur une expertise croisée entre professionnels, personnes accompagnées et familles. Ce sont bien ces expériences conjuguées mises en synergie qui permettent de garantir une réponse aux besoins et aux

attentes des personnes, mais qui offrent également des gardes fous et un fonctionnement éthique basé sur l'«empowerment». C'est là l'essence même de notre engagement. L'accompagnement 360° des situations de handicap ne se résume pas au seul médico-social, et avec les orientations politiques nationales de société inclusive c'est de plus en plus vrai. Il est de notre devoir de nous y engager.

En conclusion, au-delà des limites en termes d'«amalgame» liées à l'exercice de rédaction d'un rapport thématique global sur la base des contrôles de nos 3 associations, il est essentiel, pour nous de rappeler le sens de notre engagement et redire que notre principale préoccupation est et restera l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, tout en maintenant un niveau d'efficacité élevé et qui n'a pas été remis en question par aucun des contrôles. Nous avons seulement besoin de tous ceux qui nous aident à avancer sur cette voie-là.

Croyez, Monsieur le Président en toute notre considération.

Sophie Biette
Présidente Adapeila



Pierre Blanchard
Président Adapei-Aria Vendée



Paul Charlery
Président Adapei 49

